

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 1^{er} mai 2017 à 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

Tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Nicole Champagne.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 30 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-05-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois d'avril 2017 et suivi;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2017;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2017;
7. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-1 abrogeant le règlement 2015-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec;
8. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-2 abrogeant le règlement 2015-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;
9. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-3 abrogeant le règlement 2015-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec;
10. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-4 abrogeant le règlement 2015-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;
11. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-5-6 abrogeant les règlements 2015-RM-SQ-5 et 2015-RM-SQ-6 concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec;
12. Avis de motion : projet de règlement 2017-RM-SQ-7 abrogeant le règlement 2015-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
13. Avis de motion : projet de règlement numéro 210-17, amendement le règlement numéro 133-12 relatif au contrôle des plans d'eau;
14. Processus de remplacement du directeur général : budget d'honoraires professionnels additionnel;
15. Modalités de départ du directeur général : approbation et autorisation de signature du document;
16. Embauche de Luc Denis, ing. Jr. pour une période déterminée et autorisation de signature du contrat d'engagement;

17. Mandat à Chantal Beaulieu auprès de Revenu Québec;
18. Remplacement d'un poste informatique : autorisation d'achat;
19. Dossier Jean-Yves Lessard : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
20. Entente triennale de services aux sinistrés de la Croix-Rouge : renouvellement et autorisation de signatures;
21. Nomination des patrouilleurs nautiques au Grand lac Saint-François;
22. Services sanitaires Denis Fortier : offre de récupération de nos gros rebuts à leur centre de tri;
23. Fourniture, livraison et épandage de chlorure de calcium : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
24. Réfection du 13^e rang et de certains autres tronçons routiers : mandat d'honoraires professionnels en matière d'ingénierie;
25. Affaires diverses :
 - 25.1 Tournoi de golf Sainte-Clotilde : représentation municipale;
 - 25.2 Constatation d'une démission;
26. Correspondance et rapports;
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-134

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS D'AVRIL 2017

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois d'avril 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-135

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 348 789.86 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2017 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-1 CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-1 abrogeant le règlement numéro 2015-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-2 abrogeant le règlement numéro 2015-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-3 CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-3 abrogeant le règlement numéro 2015-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-4 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-4 abrogeant le règlement numéro 2015-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-5-6 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2015-RM-SQ-5 ET 2015-RM-SQ-6 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Thivierge qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-5-6 abrogeant les règlements numéros 2015-RM-SQ-5 et 2015-RM-SQ-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-RM-SQ-7 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2017-RM-SQ-7 abrogeant le règlement numéro 2015-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 133-12 RELATIF AU CONTRÔLE DES PLANS D'EAU

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 210-17 amendant le règlement numéro 133-12 relatif au contrôle sur la protection des plans d'eau. Ce règlement sera modifié afin de retirer les dispositions concernant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'abroger le chapitre sur la gestion de l'épandage et des pesticides.

17-05-136 PROCESSUS DE REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNEL

Dans le cadre du processus de remplacement du directeur général, dans le but de s'assurer de retenir la personne répondant le mieux à nos exigences et la plus apte à réaliser son mandat, la municipalité désire confier, à une firme spécialisée en la matière, le mandat d'administrer des tests psychométriques aux deux (2) candidats retenus et de transmettre les recommandations d'usage. À cet effet, un budget d'honoraires est requis.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser, RCGT – ressources humaines, un mandat d'honoraires professionnels additionnels d'un montant maximal de 5 000 \$ aux fins d'administrer des tests psychométriques reconnus aux deux (2) candidats retenus en vue de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-137 MODALITÉS DE DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT

ATTENDU que le détenteur actuel du poste de directeur général et de secrétaire de la municipalité trésorier a annoncé son départ;

ATTENDU qu'il est de bon aloi d'établir, à l'intérieur d'un protocole d'entente, les particularités liées à son départ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les parties;

ATTENDU que tous les membres du conseil confirment avoir préalablement pris connaissance des textes précisant les modalités de l'entente et tous s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de ce document;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole précisant les modalités de l'entente intervenu entre les parties relativement au départ à la retraite du directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-138

EMBAUCHE DE LUC DENIS ING. JR. POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 17-03-085, la municipalité d'Adstock embauchait monsieur Luc Denis, ing. Jr. à titre de consultant au soutien du département des travaux publics pour une période d'environ treize (13) semaines;

ATTENDU que son contrat de travail se termine au mois de mai 2017;

ATTENDU qu'en dépit des projets à réaliser, l'embauche d'un contractuel temporaire au soutien technique du service des travaux publics est nécessaire;

ATTENDU que monsieur Luc Denis, ing. Jr. accepte le travail proposé et les conditions de travail discutées;

ATTENDU que tous les membres du conseil confirment avoir préalablement pris connaissance des modalités normatives et salariales liées à cette embauche et tous s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature du contrat de travail intervenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Luc Denis, ing. Jr. à titre de contractuel temporaire au soutien technique du service des travaux publics pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2017;
- d'approuver le document contenant les conditions de travail de monsieur Denis;
- d'autoriser Monsieur Pascal Binet Maire, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'entente de principe intervenue entre la municipalité et monsieur Denis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-139

MANDAT À CHANTAL BEAULIEU AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU que le ministère du Revenu a remplacé son service en ligne «Clic Revenu» par «Mon dossier pour les entreprises»;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un représentant municipal afin de poursuivre l'accès aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de «Mon dossier pour les entreprises»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que madame Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe et dont les trois derniers chiffres de son numéro d'assurance sociale sont 041, soit autorisée à:

- consulter le dossier la municipalité d'Adstock et agir au nom et pour le compte de la municipalité d'Adstock, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité d'Adstock pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité d'Adstock, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la municipalité d'Adstock à clicSÉCUR – Entreprises et à «Mon dossier pour les entreprises»;
- consulter le dossier de la municipalité d'Adstock et agir au nom et pour le compte de la municipalité d'Adstock, conformément aux conditions d'utilisation de «Mon dossier pour les entreprises», que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu d'accepter que le ministre du Revenu communique avec monsieur Jean-Rock Turgeon, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité d'Adstock et qui sont nécessaires à l'inscription à «Mon dossier pour les entreprises» ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-140

REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE : AUTORISATION D'ACHAT

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission numéro 59524 datée du 7 avril 2017 présentée par « Cyber 3D » Inc., une dépense au montant de 1 952.11, taxes applicables incluses, pour l'achat d'un ordinateur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-141

DOSSIER JEAN-YVES LESSARD : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que monsieur Jean-Yves Lessard est propriétaire des lots rénovés 5 136 085 et 5 135 411 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle le demandeur, monsieur Lessard, souhaite obtenir l'autorisation de vendre séparément les lots 5 136 085 et 5 135 411;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 20 avril 2017 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que la notion « qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question » n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Jean-Yves Lessard de vendre séparément les lots 5 136 085 et 5 135 411 et tel que décrit à l'annexe 1 de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée « qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question », n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 5, 6 et 7 de même que la partie dudit formulaire intitulée « accusé de réception »;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-142

ENTENTE TRIENNALE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE : RENOUELEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURES

La Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, via sa communication datée du 3 avril 2017, propose à la municipalité de renouveler, pour une période de trois (3) ans, son entente de « Services aux sinistrés » qu'elle détient avec cet organisme.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, que la municipalité d'Adstock accepte de renouveler, pour une période de trois (3) ans, l'entente de « Services aux sinistrés » qu'elle détient avec elle;
- de cotiser, pour la durée de l'entente, un montant fixé à 0.16 \$ par habitant;
- d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le renouvellement de l'entente d'une durée de trois (3) ans entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-143

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

ATTENDU que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la *Loi sur la Marine marchande du Canada*;

ATTENDU que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que messieurs Ian-Olivier Roy et Ken Godbout soient nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2017 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la *Loi sur la Marine marchande du Canada*.

Il est également résolu que ceux-ci soient autorisés à appliquer, dans leur champ de compétence et sur le territoire de la municipalité d'Adstock pour cette même période, le règlement numéro 109-09 concernant les nuisances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-144

SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER : OFFRE DE RÉCUPÉRATION DE NOS GROS REBUTS À LEUR CENTRE DE TRI

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts et ainsi éviter leur transport vers le lieu d'enfouissement situé en Mauricie, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier » nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 17 mai et le 29 juin prochain.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de confier, à la firme « Services sanitaires Denis Fortier », le traitement de nos gros rebuts recueillis lors des journées de cueillette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-145

FOURNITURE, LIVRAISON ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation, puisque l'évaluation de la dépense est inférieure à 100 000 \$, à l'ouverture des soumissions, seule la firme « Les Entreprises Bourget Inc. » a déposé une soumission, laquelle a été jugée conforme à notre devis d'appel d'offres.

Deux (2) options ont fait l'objet de la demande de soumission. La première option concerne la fourniture et la livraison du produit tandis que la deuxième reprend les actions de la première option à laquelle s'ajoute l'épandage sur nos chemins.

Celle-ci nous propose la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300, selon les prix suivants lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

| SOUSSIONNAIRES | PRIX |
|-------------------------|--------------|
| Les Entreprises Bourget | 91 377.53 \$ |

Suite à l'étude de la soumission,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'octroyer, à la firme « Les Entreprises Bourget Inc. » le contrat et en fonction de l'option retenue pour la fourniture, la livraison et l'épandage de quelque 260 m³ de chlorure de calcium au prix de 91 377.53 \$, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-146

RÉFECTION DU 13^E RANG ET DE CERTAINS AUTRES TRONÇONS ROUTIERS: MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE

ATTENDU que le conseil municipal prévoit la réfection d'une partie du 13^e rang ainsi que de certains autres tronçons routiers;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour la réalisation des activités d'ingénierie dans le cadre de ces projets;

ATTENDU l'offre de services portant le numéro 873537-0537 datée du 11 avril 2017 présentée par la firme « SNC Lavalin »;

ATTENDU que ce mandat peut être octroyé de gré à gré puisque le montant de la proposition est inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de mandater la firme « SNC Lavalin » de nous fournir l'assistance technique nécessaire en vue de la réfection d'une partie du 13^e rang ainsi que de certains autres tronçons. Telle la proposition portant le numéro 873537-0537 datée du 11 avril 2017, le montant accordé à titre d'honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat est de 20 000 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

17-05-147

TOURNOI DE GOLF SAINTE-CLOTILDE : REPRÉSENTATION MUNICIPALE

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce. Ce tournoi se déroulera au club de golf de Thetford Mines le 27 mai 2017. Un souper-spectacle est également offert au Centre multifonctionnel de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le conseiller Nelson Turgeon à représenter la municipalité d'Adstock lors du tournoi de golf du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce et d'autoriser une dépense de 25 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CONSTATATION D'UNE DÉMISSION

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que monsieur Martin Dufour, directeur de l'ingénierie et des travaux publics à la municipalité d'Adstock, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 26 avril 2017 pour une prise d'effet immédiat.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

- R2) Affaires mont Adstock : Dr. Louis Pomerleau. Monsieur le Maire nous informe que l'affaire «Dr. Louis Pomerleau» s'est réglée à l'avantage de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 5 juin 2017, 19h30 en la salle du chalet des Loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac.
- F2) Entretien hivernal des voies de circulation : remerciements du transporteur scolaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-05-148

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de lever la séance à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT